



PROCEDURES ET OPERATIONS POUR LA REALISATION D'UNE EXPERTISE JUDICIAIRE EN AUTOMOBILE

De l'acceptation de la mission, au dépôt du rapport

Informations générales – jeudi 10 mars 2016

Objectifs - être capable :

- D'apprendre à gérer une mission de A à Z
- De connaître le respect du contradictoire
- De maîtriser la procédure de réalisation de l'expertise
- De répondre aux attentes des magistrats
- De gérer les difficultés
- D'éviter les pièges
- D'organiser et rédiger les documents
- Acquérir des bonnes pratiques

Public concerné :

- Experts de justice inscrits près d'une Cour d'Appel d'une juridiction administrative ou près de la Cour de Cassation sous la rubrique Automobile (E.7.4)
- Personnes souhaitant connaître et aborder l'expertise judiciaire

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés théoriques et interactifs
- Logiciels d'animations sur écran
- Études de cas pratiques
- Débats et partages d'expériences
- Questionnaire d'évaluation
- Documentation stagiaire

Animateurs :

- Membres de la C.N.E.J.A.

Effectifs :

- 30 participants

Durée :

- 1 jour : 7h00 (9H – 12H30 // 13H30 – 17H)

Lieu :

UNIVERSITE PANTHEON - ASSAS
92, RUE D'ASSAS
75006 PARIS

Tarif : 200,00 € TTC membre du C.N.E.J.A.
300,00 € TTC non membre du C.N.E.J.A.

Programme

Réception et acceptation de la mission

- Méthodes d'acceptation ou de refus de la mission
- Problématiques et notions d'impartialité

Début des opérations d'expertise

- Devis et consignation
- Demande des documents
- Organisation et convocations des parties
- Gestion de la demande de report d'une partie

Le respect du contradictoire

Gestion et réalisation d'une réunion contradictoire

- Préambule à l'expertise
- Partie administrative
- Partie technique
- Conclusion de la réunion
- Détermination d'un calendrier de gestion

Note(s) de synthèse

- Définition et utilité
- Délais et consignation supplémentaires

Pré-rapport

- Définition et utilité
- Méthode de rédaction
- Gestions des délais et du calendrier

Dires et réponses aux dires

- Définition et utilité
- Dires récapitulatif
- Méthodes de réponses
- Gestions des délais et du calendrier

Dépôt du rapport et demande de taxe

- Principes et méthodes

Questions – réponses

Numéro d'agrément : 83 15 03144 15

AAE SAS pour le C.N.E.J.A.

18 rue de Gutenberg 15000 AURILLAC

Contact : Marc PUECH 06.71.27.21.95

Courriel : puech-marc@wanadoo.fr

SAS capital de 178 000 € - Siret 482 545 191 00017 - RCS Aurillac – APE 6621Z

TVA intracommunautaire FR 19482545191